

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 24/09/2022

Salle du Victor Hugo – Rue des Bleuets – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 16/09/2022

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

Quorum atteint

Présents (21) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline PONS TERME
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Flavien MERCADIER
- Paul MARTINEZ
- Anne-Marie DELOBEL

- Pascale GRIPON
- Pascal PANTHENE
- Jean-Luc DELAGNES
- Serge PRIVAT

Absents représentés (6) :

- Marc OLIVIER : pouvoir à Karine TURLAIS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Patrick MOREAU : pouvoir à Norbert ISERN
- Julien SAVARD : pouvoir à Jean-Luc DELAGNES
- Jean-Pierre CAMBON : pouvoir à Serge PRIVAT
- Marion LIGIER : pouvoir à Pascal PANTHENE

Absent (2) :

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Anne GACHON

Secrétaire de séance : Olivier DELMAS

DELIBERATION D2022-66 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX AU CHATEAU MALLET - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL/ASSOCIATION LO CHIVALET – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 mai 2021, a été approuvée la signature du renouvellement de la convention avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Montpellier Méditerranée Métropole de mise à disposition du rez-de-chaussée du Château Mallet de Cournonterral.

En son article 4 cette convention prévoit notamment : « *Le Conservatoire de la Métropole de Montpellier pourra dans le cadre de son activité mettre à disposition, temporairement, tout ou partie des locaux à un bénéficiaire. Dans ce cas, une convention tripartite sera signée entre la Commune de Cournonterral, le Conservatoire de la Métropole de Montpellier et le bénéficiaire. Cette convention définira les conditions d'occupation du bénéficiaire.* »

La Cité des Arts – Danse, Musique, Théâtre (Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole) a plusieurs missions parmi lesquelles :

- Offrir un enseignement d'excellence accessible à tous, sur l'ensemble du territoire, en lien avec les écoles de proximité, avec l'Education Nationale, avec les structures de diffusion ;
- Constituer pour les écoles situées sur le territoire et pour les publics extérieurs, un pôle ressource en matière de pratiques amateurs tout en repérant et en formant les artistes professionnels de demain en les emmenant aux portes de l'enseignement supérieur et du métier d'artiste.

Afin de se donner les moyens d'atteindre ces objectifs, il apparaît opportun pour la Cité des Arts de poursuivre et de renforcer ses partenariats avec les structures locales existantes et notamment avec l'association cournonterralaise « Lo Chivalet ».

A cet effet Monsieur le Maire propose de signer la convention tripartite conclue entre la Mairie de Courronterral et les locaux situés au rez-de-chaussée du château Mallet de Courronterral par la Cité des Arts au profit de l'association « Lo Chivalet » à titre gratuit compte tenu du caractère d'intérêt général des activités exercées par le partenaire, pour l'année scolaire 2022/2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la convention tripartite de mise à disposition du Château Mallet de Courronterral annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.


LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



William ARS

